PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

RAPPORT DE GESTION ET DE TRANSPARENCE (RAPPORT ANNUEL) 2025

Le présent document constitue le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire sur les résultats de Procibel pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le présent rapport contient également les informations requises par la directive 2014/26/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Ce rapport et les comptes annuels auxquels il se réfère ont été établis conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 25 avril 2014, modifié par l'arrêté royal du 22 décembre 2017.

1. Structure juridique et administrative de la société

La société gère principalement les droits voisins et, plus particulièrement, les rémunérations dues aux producteurs d'une œuvre audiovisuelle pour la copie privée de leur œuvre par les utilisateurs finaux, le droit de prêt et l'exception à des fins d'enseignement. La société représente et gère ces droits détenus par ses membres, les producteurs ayants droit ou leurs représentants mandatés à cet effet, et suit, au niveau belge, toute évolution en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

La société est une société coopérative. Ses actionnaires sont principalement des producteurs belges de films et de programmes télévisés. Tous les membres sont libres de devenir ou non actionnaires de la société et de siéger au sein de ses organes de gestion. Ils peuvent également se limiter à déclarer leurs droits. Tous les ayants droit sont traités de manière absolument égale, qu'ils soient ou non actionnaires de la société.

La comptabilité de la société est tenue en interne, en collaboration avec le cabinet d'expertise comptable RSM et sous le contrôle régulier d'un commissaire aux comptes externe.

La société ne dispose d'aucun fonds éducatif ou socioculturel.

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

La société est également actionnaire et administratrice d'AUVIBEL, la société de gestion collective par l'intermédiaire de laquelle Procibel perçoit le droit à la rémunération pour la copie privée.

Procibel est également actionnaire de la société Be-Isan asbl, qui est chargée de la création de codes uniques pour les œuvres audiovisuelles.

Conseil d'administration

La société dispose d'un conseil d'administration composé actuellement de 10 membres. Lors de l'assemblée générale de juin 2020, Eric Wirix a été nommé administrateur indépendant. Lors de la réunion suivante du conseil d'administration, Eric Wirix a été nommé administrateur délégué en son nom propre.

Depuis le 21 novembre 2019, AT-Production SA, représentée de manière permanente par Arnauld de Battice, est présidente du conseil d'administration.

Tous les mandats des administrateurs ainsi que celui du réviseur EY expirent le 31 mai 2026 et les administrateurs et le réviseur doivent être (re)nommés lors de l'assemblée générale qui se tiendra le vendredi 29 mai 2026.

Au cours de l'année 2025, le conseil d'administration s'est réuni une fois. Le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions relatives à la gestion de la société, en dehors de la gestion quotidienne. Les mandats des administrateurs ne sont pas rémunérés. Eric Wirix a perçu une rémunération pour ses services et ses conseils au profit de la gestion quotidienne de la société, conformément au budget opérationnel approuvé par le conseil d'administration.

Tous les administrateurs déclarent par la présente n'avoir connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre eux ou l'entité qu'ils représentent et la société.

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

2. Événements importants survenus au cours de l'exercice

Le recouvrement de la rémunération pour la copie privée est assuré par Auvibel, dont Procibel est l'un des 20 associés. Depuis 2024, Procibel perçoit également la rémunération pour le droit de prêt et l'exception d'enseignement auprès d'Auvibel, suite au transfert de ces droits de la BAVP à Procibel.

Depuis l'arrêté royal du 18 février 2022 relatif à la redevance pour la copie privée, les recettes ont été estimées, sur la base des nouveaux tarifs, à 22 millions d'euros par an pour les années 2023, 2024 et 2025. Ce montant n'a pas été atteint en 2023 et, en 2024 également, les recettes d'Auvibel sont restées inférieures au montant prévu. En 2025, Auvibel a mené des négociations approfondies avec Agoria et avec le cabinet du ministre des Affaires économiques, et ces négociations ont abouti à de nouveaux tarifs qui entrent en vigueur à partir du 1er mars 2026.

En 2025, Auvibel a encore appliqué, pour la dernière fois, la clé de répartition suivante pour la répartition primaire :

- Audiovisuel : 39,5 %
- Musique 39,5 %
- Littéraire-graphique 21 %

Cette répartition repose sur un sondage annuel réalisé par Profacts et sur une analyse des résultats effectuée par le bureau Riverrun, le principal obstacle ayant été l'évaluation de la valeur des différentes catégories d'œuvres. Après de longues discussions, un accord a été trouvé pour adopter une nouvelle méthodologie d'évaluation, et les bureaux Sapience et Riverrun ont été chargés de mener une étude sur cette nouvelle base. Étant donné que les derniers sondages ont montré que ce sont toujours, et de loin, les œuvres audiovisuelles qui sont les plus copiées, en particulier les épisodes de séries et les émissions de télévision, la part du répertoire audiovisuel devrait augmenter de manière substantielle sur la base de cette nouvelle méthodologie.

3. Perceptions 2025

Les droits perçus par la société en 2025 s'élèvent au total à 3.675.263 EUR dont 89.995 EUR de droits provenant de l'étranger.

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

Ce montant extraordinaire s'explique par le transfert de la perception des droits de prêt public et de l'enseignement de BAVP à Procibel en 2025.

4. Répartitions 2025

En 2025, la société a réparti un montant de **4.340.592 EUR**.

Cette répartition s'est déroulée en deux grandes phases :

- Une première phase en juin 2025 et
- Une deuxième en novembre 2025.

Le terme « répartir » signifie qu'une exploitation/diffusion a été associée à une œuvre et à des ayants droit. Cette action est formalisée par l'établissement d'une demande de facture adressée à l'ayant droit concerné. Les paiements ne peuvent être effectués qu'après réception d'une facture par la société. En 2025, Procibel a versé un montant total de **4.474.847 EUR** à ses ayants droit.

Comme indiqué plus haut, Procibel répartit entre ses membres les fonds qu'elle reçoit d'Auvibel, l'organisme titulaire de la licence légale lui permettant de procéder à la perception des redevances en question. Les fonds perçus par Auvibel au cours d'une année civile sont versés à ses membres – dont fait donc partie Procibel – vers la fin du mois de juin de l'année suivante. Procibel a donc reçu en juin 2025 les fonds qu'Auvibel a perçus en 2024. Ces fonds sont qualifiés de « provenant d'un contrat de représentation », ce qui signifie qu'ils doivent légalement être répartis dans un délai de six mois. Ce délai n'est toutefois pas réalisable dans la pratique et est dépassé (chaque année).

En effet, comme Procibel n'a elle-même reçu ces fonds qu'en 2025, ceux-ci sont, conformément aux règles de répartition, également répartis entre les ayants droit qui peuvent y prétendre pour l'exploitation de leurs œuvres en 2025.

Pour effectuer cette répartition, Procibel utilise les chiffres d'audience officiels du CIM, qui ne sont disponibles qu'à la mi-mars de l'année suivante, soit en mars 2025. Il est donc matériellement impossible pour Procibel de verser les fonds reçus d'Auvibel dans les six mois suivant leur réception.

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

5. Tableaux récapitulatifs

Tableau art. 23

Information concernant la copie privée		
Droits collectés	2.595.315	
Déductions des revenus des droits pour financer les coûts de gestion	266.329	
Produits financiers de la gestion des droits	15.872	
Droits en attente de perception	0	
Droits perçus distribués	4.340.592	
Droits payés	4.474.847	
Total des droits perçus non encore distribués		
Total des droits perçus non encore distribués : 9.661.139		
Année de collecte	Droits réservés non distribués	Droits non distribués et non réservés
2022		139.323
2023		1.199.822
2024		682.774
2025		11.826
Droits distribués en attente de paiement		
Droits distribués en attente de paiement: 640.636		
2013	114.507	
2014	175.881	
2015	110.433	
2016	346	
2017	494	
2018	965	
2019	731	
2020	2.660	
2021	4.117	
2022	2.640	

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

2023	4.198	
2024	212.684	
2025	10.979	
Total des montants non distribuables		
Total des montants non distribuables	1.873.282,76	

	Totaal
A - Total des frais	266.329
B - Total des frais excl. SPF	261.138
Ratio	10,06%

Tableau art. 23

Information concernant le droit de prêt public		
Droits collectés	869.754	
Déductions des revenus des droits pour financer les coûts de gestion	89.253	
Produits financiers de la gestion des droits	5.319	
Droits en attente de perception	0	
Droits perçus distribués	0	
Droits payés	0	
Total des droits perçus non encore distribués		
Total des droits perçus non encore distribués : 934.972		
Année de collecte	Droits réservés non distribués	Droits non distribués et non réservés
2013		41.034
2014		46.860
2015		55.403
2016		58.749
2017		65.692
2018		72.088
2019		77.405
2020		88.270
2021		89.619
2022		84.486

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

2023		86.962
2024		83.951
2025		84.453
Total des montants non distribuables		
Total des montants non distribuables	0,00	

	Totaal
A - Total des frais	89.253
B - Total des frais excl. SPF	87.514
Ratio	10,06%

Tableau art. 23

Information concernant l'enseignement		
Droits collectés	210.194	
Déductions des revenus des droits pour financer les coûts de gestion	21.570	
Produits financiers de la gestion des droits	1.285	
Droits en attente de perception	0	
Droits perçus distribués	0	
Droits payés	0	
Total des droits perçus non encore distribués		
Total des droits perçus non encore distribués : 210.194		
Année de collecte	Droits réservés non distribués	Droits non distribués et non réservés
2020		57.750
2021		33.795
2022		26.667
2023		26.100
2024		29.810
2025		36.072
Total des montants non distribuables		
Total des montants non distribuables	0,00	

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

A - Total des frais	21.570
B - Total des frais excl. SPF	21.149
Ratio	10,06%

6. Frais généraux

Les frais généraux totaux de la société s'élèvent à 377.152 EUR, ce qui les ramène à environ 10% des perceptions.

7. Revenus financiers

En 2025 la société a perçu des intérêts sur les droits non encore distribués pour un montant de 22.477 EUR.

8. Produits exceptionnels et provisions

La société n'a pas de produits exceptionnels.

9. Résultat

La société clôture l'exercice avec un résultat nul.

10. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Les nouvelles évolutions technologiques continueront à modifier le comportement des utilisateurs finaux en matière de copie au cours des prochaines années. En particulier, l'augmentation toujours plus rapide du visionnage en ligne et du streaming de contenus audiovisuels, ainsi que le désintérêt pour la distribution par câble traditionnelle (cord cutting), mettront également sous pression le modèle de rémunération pour la copie privée.

11. Événements survenus après la clôture de l'exercice

Comme mentionné plus haut, de nouveaux tarifs légaux sont en vigueur depuis le 1er mars 2026 en ce qui concerne la rémunération pour la copie privée et ceux-ci devraient, espérons-le, entraîner une augmentation significative des recettes d'Auvibel et, par conséquent, de Procibel.

Il y a à peine quelques semaines, le 16 avril 2026, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt dans une affaire portée devant les tribunaux néerlandais visant à déterminer si les copies hors

PROCIBEL

451, boulevard de Lennik
1070 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2.643.01.30
info@procibel.be

ligne provenant d'un service de streaming tel que Netflix (tethered downloads) devaient également être considérées comme des copies privées. La Cour a répondu par la négative. L'impact de cet arrêt fait actuellement l'objet d'une analyse.

12. Activités dans le domaine de la recherche et du développement

La Société continue de s'impliquer activement dans le développement d'ISAN, ce qui facilitera à l'avenir l'identification des œuvres et des ayants droit.

13. Relations avec les autorités de surveillance

La société a répondu à toutes les demandes d'informations qui lui ont été adressées. Les remarques concernant son rapport relatif à l'exercice 2024 ont été examinées et sont prises en compte dans le rapport.

14. Informations sur l'existence de succursales

La société ne possède pas de succursales.

Au nom du Conseil d'administration

Bruxelles, le 11 mai 2026

Eric Wirix	Arnauld de Battice
Administrateur délégué	Président